Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 069-256900796-20240221-2024_05-DE

D 24 01 03

Syndicat Intercommunal murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mercredi vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélia DUCHET Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Danièle SANTESTEBAN, Audrey SAUNIER.

Objet : Rapport d'activités 2023

Monsieur le Président présente le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Murois pour l'année 2023.

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2023 du SIM.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 21 février 2024

Le Président,

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance,

Olivier SUSINI